



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Les Arcs, le 1^{er} mars 2021

Objet : Ouverture des inscriptions au Concours des Vins de Provence 2021

DATES À RETENIR

1er mars / 29 mars 2021 : Inscriptions des cuvées présentées par les producteurs /négociants adhérents au CIVP

1er mars / 20 avril 2021 : Inscriptions des dégustateurs

8 mars / 9 avril 2021 : Réception des échantillons

Mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 avril 2021 à 10h00 : Dégustation du Concours (les Arcs-sur-Argens)

Mardi 4 mai : Résultats du Concours – Parution du Palmarès 2021

Madame, Monsieur,

LA DATE ET LE LIEU DE LA DÉGUSTATION

Le concours des vins de Provence aura lieu à la Maison des vins Côtes de Provence (les Arcs/Argens). Afin de respecter les mesures sanitaires, 3 sessions de dégustation seront organisées mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 avril 2021

L'ORGANISATION DU CONCOURS

La réalisation technique du concours est confiée à l'association du Concours des vins à Orange, qui met toute son expérience et son professionnalisme au service de l'évènement. La responsabilité du concours reste bien entendu assumée par le CIVP, signataire du règlement intérieur.

LES JURYS

Comme lors des éditions précédentes, un jury d'œnologues viendra compléter les jurys de professionnels. Ce jury est composé uniquement d'amateurs du « Jury expert » avec lequel le Centre de Recherche et d'Expérimentation sur le Vin Rosé travaille depuis 10 ans en analyse sensorielle sur des descripteurs olfactifs et gustatifs pour les Vins Rosés.

LES CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Le concours est ouvert à tout embouteilleur des appellations relevant du CIVP, dans les trois couleurs. Les vins présentés sont issus de la dernière récolte ou d'une récolte antérieure.

Les vins en vrac : Il est possible de présenter des vins non conditionnés à la date d'envoi des échantillons. Ces vins en vrac doivent provenir d'un lot homogène, et destiné à la consommation et définitivement assemblé (pas de n° de cuve commun à 2 échantillons) à la date d'inscription. **Seule** l'étiquette délivrée par le CIVP doit être apposée sur les bouteilles de ces échantillons (étiquettes téléchargeables sur le site : www.vinsdeprovence.com ou envoyées par mail sur simple demande).

La catégorie « **Rosé de Garde** » concerne uniquement les vins rosés d'appellation des millésimes 2018 et antérieurs. L'objectif de ce prix spécial « Rosé de garde » est de donner un coup de projecteur sur le potentiel de garde des rosés de Provence.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Les inscriptions au concours des vins de Provence (producteur/négociant et dégustateur) se font sur le site vinsdeprovence.com (onglet Evènements). Votre code d'accès est votre n° CIVP.

LES FRAIS D'INSCRIPTION : sont de 50 € HT (60 € TTC) par cuvée présentée. Plusieurs choix de paiement vous sont proposés (CB, chèque, virement).

Seules les entreprises à jour de leurs cotisations et DRM, et ayant validé leurs inscriptions en ligne seront prises en compte.

Date limite d'inscription : mercredi 29 mars 2021

LES MODALITÉS D'ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Les échantillons doivent être envoyés entre le 8 mars et le 9 avril 2021

3 lieux de livraison possibles :

au CIVP : Maison des Vins –RN7 – CS 50002 - 83460 Les Arcs-sur-Argens

Horaires de livraison : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

- **au Syndicat des vins Coteaux d'Aix-en-Provence** : Maison des Agriculteurs Bureau n°028 Bat Ste Victoire – 22 avenue Henri Pontier – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Horaires de livraison : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (du lundi au vendredi)
- **au Syndicat des vins Coteaux Varois en Provence** : Abbaye de la Celle – 83170 Brignoles
Horaires de livraison : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (du lundi au samedi)

Documents à mettre dans les cartons, avec les échantillons :

- Un bulletin d'analyse par vin présenté (bulletin d'analyse datant de moins d'1 an, comportant l'indication du titre alcoométrique acquis et en puissance, de l'acidité totale, de l'acidité volatile, de l'anhydride sulfureux total, et des sucres fermentescibles). Préciser sur chaque analyse l'AOC, le volume, le millésime et la cuvée concernée.
- La déclaration de revendication pour l'AOP des vins présentés.
- La fiche technique du vin présenté

Merci de noter sur chaque carton : Concours des Vins de Provence 2021

Nombre de bouteilles à expédier

- 1) Pour les vins embouteillés : Expédiez **3 bouteilles** sous étiquettes personnalisées définitives par échantillon présenté.
- 2) Pour les vins en vrac : Expédiez **2 bouteilles** sous étiquettes délivrées par le CIVP par échantillon présenté.

LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le palmarès du concours sera mis en ligne sur le site www.vinsdeprovence.com à partir du mardi 4 mai 2021. Les entreprises participantes ainsi que les dégustateurs seront également avisés des résultats par mail.

LA PROMOTION DU CONCOURS

- **Médailles du concours** : Les entreprises lauréates auront la possibilité de commander des médailles à apposer sur leurs bouteilles primées
- **Les réseaux sociaux et la presse** : Le CIVP fera également la promotion des vins médaillés sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et auprès de la presse : diffusion du palmarès, sollicitations des journalistes spécialisés vin, portage presse
- Mise à l'honneur des vins médaillés lors des différents partenariats gérés par le CIVP (vins servis aux déjeuners/diners)
- **Magazines « Rosés en Provence » et « Rouges et Blancs en Provence »**
-7^{ème} édition du magazine « Rosés en Provence ». Un tirage de 30 000 exemplaires est prévu pour une diffusion en région PACA, chez les cavistes, magasins spécialisés, restaurants, hôtels et dans les caveaux des vigneron. Parution en juin 2021.
-5^{ème} édition du magazine « Rouges et Blancs en Provence » qui sera disponible (gratuitement) dans les caveaux, hôtels et restaurants de la région et chez les cavistes. Parution à l'hiver 2021.
- **Partenariat avec la Cité du Vin** : Le CIVP est l'interlocuteur exclusif pour la Provence et propose aux entreprises lauréates d'être présentes au travers d'une dotation de bouteilles de vin.
- **La Soirée Chic & Terroir/ Soirée des Lauréats** : plusieurs dates sont à l'étude actuellement, nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Valérie GUILLORIT au 04 94 99 50 16 ou par mail : vguillorit@provencewines.com

Nous vous souhaitons une pleine réussite, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Brice EYMARD, Directeur Général du CIVP

Jennifer PENNA, Responsable Communication

CÔTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

CIVP - CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE • MAISON DES VINS - RN7 - CS 50002 F - 83 460 LES ARCS / ARGENS
T : +33 (0)4 94 99 50 10 • F : +33 (0)4 94 99 50 19 • CIVP@PROVENCEWINES.COM • WWW.VINSDEPROVENCE.COM
SIRET : 451 070 197 00012 • APE : 9499Z